



**Descriptif succinct de l'expérience :**

Le Pays est engagé dans un programme LEADER 07-13 dont la priorité ciblée est « améliorer les services à la population et aux entreprises, préserver et valoriser le cadre de vie en vue de conforter nos atouts pour préparer une politique d'accueil ». Parallèlement, il vient de lancer une démarche d'agenda 21, sous l'impulsion du Conseil régional.

A ce jour, les deux politiques sont un peu déconnectées. Après une phase de sensibilisation et de mobilisation des acteurs dans le cadre de l'agenda 21, un diagnostic partagé sera réalisé en concertation et avec l'appui de la Région. Viendront ensuite la définition de la stratégie (enjeux, objectifs et orientations générales) puis l'élaboration du plan d'actions et la définition des indicateurs. Il faudra alors à ce stade essayer de croiser les regards sur ces 2 programmes.

**Localisation de l'opération :**  
Pays Berry Saint Amandois (France)

**Données de cadrage :**  
83 communes – 47.289 habitants  
24 hab/km<sup>2</sup>

**Contact :**  
ISOLA Charles et Hélène SERVANT -  
MASSÉ  
Syndicat Mixte de Développement du  
Pays Berry Saint Amandois  
88 avenue de la République  
18200 Saint-Amand-Montrond  
02 48 96 16 82  
[pays-berry-st-amandois@wanadoo.fr](mailto:pays-berry-st-amandois@wanadoo.fr)

**Contexte et enjeux pour le territoire / la structure**

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St Amandois a été créé en 1986. Depuis cette date il a mis en œuvre des procédures de développement thématiques (OPAH, ORAC...) ou intersectorielles (Contrat Régional de Pays, LEADER, Contrat Départementaux...). La charte de développement du pays a depuis longtemps été orientée sur « l'accueil de populations » pour faire face à la désertification rurale, sans en porter le nom explicitement. En effet, engagé depuis 1991 dans des procédures successives de développement territorial avec le Conseil Régional du Centre, le Pays a d'abord, dans les années 90, souhaité développer ses équipements de base pour se rapprocher des offres de la ville. Puis dans les années 2000, les jeunes - l'avenir du pays- ont été au cœur du programme LEADER +. Enfin, en 2010, avec le nouveau LEADER, la politique d'accueil s'affiche en tant que telle. Parallèlement, le pays a été conduit à mettre en œuvre un Agenda 21 local à la demande du Conseil Régional. Ce dernier conditionne la signature du prochain Contrat Régional de Pays à l'engagement des territoires dans cette démarche. En effet, le Conseil Régional souhaite que les territoires sous contrat formalisent leur démarche de développement durable dans un Agenda 21.

Au-delà de cette nécessité, le syndicat souhaite s'interroger sur les réponses qu'il peut apporter localement à l'échelle du Pays : changement climatique, sobriété énergétique, maintien de la biodiversité, préservation des ressources naturelles, lutte contre les exclusions et les inégalités, consommations et productions durables... Comment agir collectivement pour que le territoire se développe à tous les niveaux de façon durable ? L'enjeu est également de faire comprendre que le territoire pratique déjà le développement durable depuis longtemps car il en va de sa survie et du maintien de ses particularités, facteurs d'attractivité. Cette approche est souvent passée par l'enjeu de l'agriculture : maintien de l'élevage bovin existant plutôt de type extensif, soutien à la diversification (circuits-courts), actions autour du paysage de bocage... Il s'agit donc d'aller au-delà dans les différents items du développement durable, d'anticiper comme le stipule le 4<sup>ème</sup> axe de la charte du pays.

**Facteur déclenchant de l'action**

La Région Centre, qui a réalisé son Agenda 21, a souhaité que les pays et les agglomérations réalisent également à leur échelle un Agenda 21.

Pour les accompagner elle a prévu un dispositif en deux temps :

Étape 1 : analyse et conseils préalables

Étape 2 : élaboration d'un Agenda 21

**Pour la 1<sup>ère</sup> étape**, le Conseil Régional du Centre a recruté un cabinet d'études qui analyse, au cours de missions de 5 à 10 jours, la situation de chaque territoire au regard du concept d'agenda 21 (identifier les pratiques, préciser les besoins, définir un mode d'organisation, mesurer les écarts par rapport au référentiel national...).

La seconde étape consiste à élaborer l'Agenda 21 et le Conseil Régional du Centre peut accompagner financièrement les territoires.

**Objectifs de l'action « élaboration de l'agenda 21 »**

Phase 1) sensibilisation et mobilisation des acteurs

Phase 2) réalisation du diagnostic partagé en concertation avec les acteurs locaux

Phase 3) définition de la stratégie : enjeux, objectifs et orientations générales

Phase 4) élaboration du plan d'actions et définition des indicateurs

**Publics visés**

Les communes, les communautés de communes pour les inciter à entreprendre cette démarche en tenant compte des orientations qui seront définies par l'Agenda 21 du Pays et au-delà une sensibilisation du grand public.

**Procédures et modalités d'actions**

Un cabinet d'étude a été recruté pour une mission d'accompagnement sur 6 à 8 mois.

Au cours des différentes phases, organisation de rencontres publiques ou ciblées afin de recueillir les appréciations des acteurs et partager les analyses et les propositions.

**Les partenaires associés à cette action**

Les communes et leurs élus et les intercommunalités à fiscalité propre

Les associations et le conseil de développement

Le grand public

**Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération**

Cette mission d'accompagnement (51.040 €) est financée par le Conseil Régional à hauteur de 80 % sur une dépense subventionnable de 50.000 €.

**Les problèmes rencontrés et solutions trouvées**

Le problème majeur rencontré à ce jour reste la mobilisation des acteurs notamment du grand public. D'où l'organisation de réunions décentralisées au plus proche des habitants. La prochaine réunion publique sera également mieux préparée d'un point de vue de la communication. Il convient également de ne pas rebuter les élus locaux - qui vivent cela de façon obligée- en valorisant les expériences existantes.

**Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)**

Pilotage et gouvernance du projet (mobilisation des acteurs tout au long du processus de l'élaboration du diagnostic à la définition du programme d'actions en passant par l'actualisation de la stratégie)

La sensibilisation et la formation des acteurs et du public.

La coordination avec les agendas 21 portés par des collectivités communales ou intercommunales

Définir un programme d'actions pragmatique et progressif afin d'éviter l'écueil de la « n<sup>ème</sup> » étude.

Ne pas être trop long entre les différentes phases afin de ne pas casser la mobilisation

**Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)**

L'opération est encore en cours et il est difficile de parler de résultats.

**Les perspectives**

Organisation d'une réunion publique de clôture en septembre afin de travailler sur les actions au cours d'ateliers.

Articuler les propositions avec le nouveau Contrat Régional de Pays en cours de négociation, le programme LEADER . En effet, politique d'accueil ou agenda 21 pour un pays se sont tout simplement des politiques équilibrées !

Finalement, le Berry St-Amandois, avec son organisation spatiale autour d'un pôle de sous-préfecture bien desservi, de bourgs centres dynamiques, avec des entreprises variées moins soumises aux grands groupes et à la mondialisation, avec des spécificités fortes et attractives : patrimoine historique, bâti et paysager de grande qualité, développement des métiers d'art, une dynamique démographique qui s'inverse positivement ... ce pays est dans l'air du temps à condition qu'il veuille bien s'approprier et valoriser ses richesses.